



MVAB - Association loi 1901  
Siège social : mairie de Blandy-les-Tours 77115  
Co-présidentes :  
Carole Allaire-Tual et Martine Turgis  
06 22 28 94 40  
[mvablandy@gmail.com](mailto:mvablandy@gmail.com)  
<http://www.mieuxvivreablandy.fr>  
N°SIRET : 513 108 4720 00012

**Enquête publique du 30 avril au 30 mai 2026**  
**Déposition faite par l'association « Mieux Vivre à Blandy - MVAB »**  
**Dans le cadre du projet d'un DataCenters à Fouju (77390) dénommé « Campus IA »**

MVAB attendait ce dossier d'Enquête publique pour approfondir ses observations. En tout premier lieu, nous tenons à préciser que MVAB reconnaît l'intérêt des outils numériques et d'intelligence artificielle et leurs apports considérables dans des domaines tels que la recherche, la santé, l'éducation...

**MAIS**

**Ce projet, identifié comme le plus grand d'Europe, d'un coût global de 50 Mds€, parachuté en pleine zone rurale, comporte par sa dimension hors-norme, une série de risques sanitaires et industriels majeurs.**

**C'est pourquoi, de nouveau, l'association « Mieux Vivre à Blandy » en collaboration avec « France Nature Environnement S&M et IDF, alerte et manifeste son opposition à ce projet pharaonique.**

**Cette opposition est confortée par les conclusions de la MRAe – Mission régionale d'autorité environnementale d'IDF, qui émet dans son avis du 8 avril 2026, 17 questionnements et recommandations majeures au travers desquels transparaît une grande inquiétude.**

**Dix raisons (parmi d'autres) de dire non au Data Center à Fouju**

**1/ Projet prévu sur des terres agricoles de bonne qualité : 90 ha au total dont 70 artificialisés. Le SDRIF de la Région Ile de France prescrit d'utiliser en priorité des friches industrielles (OR n° 126).**

**2/ Gigantisme du projet : c'est le plus grand d'Europe, 50 Mds€ investis par un consortium international (Emirats Arabes Unis, Etats-Unis, France). 11 bâtiments DC à alimenter, refroidir...**

Ce projet ne garantit aucunement par ailleurs la « souveraineté numérique » française : opérateurs et clients nomades internationaux, dépendance aux réseaux internationaux de transferts des données (câbles sous-marins, satellites).

**3/ Consommation électrique hors-norme : puissance de raccordement HT 1400 MW (supérieure à la production d'une centrale nucléaire). Consommerait en une demi-journée autant d'électricité que toute la commune de Fouju en 1 an. Problème de rayonnement électro-magnétique esquivé.**

**4/ Choix énergivore du refroidissement par air : près de 700 groupes froids (ventilation) sur les toitures, susceptibles d'entraîner, entre autres, des risques sanitaires,.**

**5/ 613 groupes électrogènes de secours en cas de panne électrique**, testés chaque mois (émissions CO<sup>2</sup>). Plus de 30 000 tonnes de fioul HVO (carburant huile végétale importé), stockées dans 216 cuves enterrées et 613 cuves aériennes.

**6/ Gigantesque chaleur fatale** produite par les équipements DC, évacuée par ventilation. Équivalant au chauffage utile pour 200 000 logements. Les utilisations dérivées potentielles de cette chaleur largement sous dimensionnées (prison voisine de Crisenoy ?). Risque de création d'îlots de chaleur, de 1 à 10 km autour du site selon les études. En l'état, ce projet n'est pas compatible avec les orientations du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE).

**7/ Pollution atmosphérique : PFAS dans les fluides réfrigérants**, dépassement des normes OMS de particules fines, en mode maintenance ou urgence du site, bilan global d'émission de gaz à effet de serre induits par le site non étudié : Rapportées à l'année, les émissions mesurées correspondent à 766 ktCO<sub>2</sub>eq/an, soit plus de deux fois les émissions de la Communauté de communes du territoire.

**8/ On peut douter de l'efficacité des mesures prévues de réduction sonore** des principales sources de bruit du site (groupes froids, groupes électrogènes, centrale de traitement d'air, transformateurs, sous-station électrique), auxquelles s'ajoutent les nuisances sonores et encombrement du trafic routier (cumulées avec le projet voisin de prison), en l'absence de réseau de transports en commun développé à proximité.

**9/ Ce projet**, dont l'implantation s'inscrit dans une suite de ZAC le long de l'autoroute A5, sur une dizaine de kms, participe grandement au **dérèglement cumulé de l'écosystème local de la faune et du réseau hydrique**, supprimant, coupant les corridors écologiques et la configuration des rus. Autant d'enjeux peu pris en compte par les mesures de compensation envisagées.

**10/** « La qualification « modérée » de l'enjeu paysager du projet apparaît contre-intuitive au regard de la surface du projet (90 ha), de sa composition avec des **bâtiments de 20 m de hauteur, des cheminées allant de 29 à 31 m**, et de la présence de nouvelles lignes et pylônes électriques aériens. Dans un paysage agricole ouvert et largement horizontal, l'implantation d'un ensemble de cette échelle constitue une rupture majeure modifiant durablement le paysage du plateau » (Mrae). Quid des co-visibilités notamment depuis les châteaux de Vaux-le-Vicomte et Blandy-les-Tours ?

**NB : argumentaire établi au regard de l'avis de la Mission régionale de l'Autorité environnementale (Mrae) :**

« Les principaux enjeux environnementaux identifiés par l'Autorité environnementale pour ce projet sont : la justification du projet, les consommations énergétiques et le bilan carbone du projet, la pollution atmosphérique, le paysage et le patrimoine, le bruit, les milieux naturels et la biodiversité, la consommation d'espace et l'artificialisation des sols ».

Pour le Conseil d'administration  
Martine TURGIS et Carole ALLAIRE TUAL  
Co-présidentes de MVAB